

## Comité des Fêtes de Ballancourt

2, rue de la Mairie

91610 BALLANCOURT sur Essonne

Tél : 0670453484

Courriel : salonduvinyle.ballancourt@gmail.com



### **Bulletin d'inscription à la 1<sup>ère</sup> bourse Vinyles et dérivés le 16 mai 2026.**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** .....

**Mail :** .....

**Type de collections présentées (Vinyles, CD, partitions, livres, etc.) :**

.....

Demandes particulières pour l'installation (le long d'un mur/ prise électrique / bout de rangée),

[dans les mesures du possible] : .....

.....

### **Je désire réserver :**

Le samedi 16 mai 2026 , .....table(s) de 1,80m à 15€ la table

soit.....€

Je règle par espèces ou chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du salon dont le texte figure au verso, à signer OBLIGATOIREMENT.**

# **Règlement de la 1<sup>ère</sup> bourse Vinyles et dérivés le 16 mai 2026.**

**Article 1** : Cette manifestation est organisée à l'Espace Daniel Salvi à Ballancourt par le **Comité des Fêtes dont le siège social est situé au 2, rue de la Mairie à 91610 Ballancourt.**

L'installation des exposants se fera le samedi matin **à partir de 7h30.**

Le salon sera ouvert aux visiteurs de **9h à 17h.**

**Article 2** : La participation est fixée à **15€** par table de 1,80m pour la journée. L'organisateur ne percevra aucun droit sur le produit des ventes.

**Article 3** : **Les demandes d'inscriptions se feront à l'aide d'un bulletin accompagné du présent règlement signé et du paiement établi à l'ordre de « Comité des Fêtes de Ballancourt », adressé à :**

Comité des Fêtes. Mairie de Ballancourt 2, rue de la Mairie 91610 Ballancourt

courriel : salonduvinyle.ballancourt@gmail.com

**Article 4** : Le remboursement des frais d'inscription est limité aux seules conditions suivantes :

- La maladie sur présentation d'un certificat médical,
- Le cas de force majeure.

**Article 5** : L'attribution des tables se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

**Article 6** : Le salon est ouvert à toute personne, professionnelle ou particulière, association, désirant présenter, vendre ou échanger des **vinyles et dérivés.**

**Article 7** : Sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte, les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la bonne moralité du salon ou ne respecterait pas le matériel mis à disposition. Aucun accrochage sur les murs de la salle n'est possible.

**Article 8** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur responsabilité civile.

**Article 9** : Aucun souvenir propre à la bourse ne pourra être proposé aux visiteurs ou mis en vente sans l'accord préalable des organisateurs.

**Article 10** : Il est interdit de modifier la disposition des tables en place et d'ajouter des tables personnelles sans l'accord des organisateurs. Seuls seront acceptés les présentoirs de dimensions raisonnables.

**Article 11** : **Aucune transaction ne doit être effectuée en dehors des stands des exposants ; tant à l'intérieur qu'aux abords du salon. Tout contrevenant sera expulsé du site.**

**Article 12** : **Suivant arrêté municipal, les animaux ne sont pas admis sur l'ensemble du site.**

**Article 13** : Il est strictement interdit de fumer, vapoter et de consommer des boissons alcoolisées sur le lieu de la manifestation, à l'exception de celles proposées au bar mis à disposition des exposants et des visiteurs.

**Article 14** : Les participants sont tenus d'appliquer la législation en vigueur. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de non-respect par les participants des textes légaux.

**Article 15** : Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les règles de stationnement.

**Article 16** : Le fait de participer à ce salon implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**